

déjeuner annuel de cette association, tenu à Montréal, le 27 janvier 1961. Au cours de cette allocution, M. Fowler a parlé des relations canado-américaines. A la dernière page de son discours, sous le titre «Le principe fondamental», voici ce qu'il dit:

Dans le débat qui se déroule actuellement à propos de la place importante occupée par les capitaux américains dans l'industrie canadienne, il arrive habituellement qu'on découpe le problème en un certain nombre de questions distinctes. Certains demandant qu'on publie des états financiers, que les Canadiens aient l'occasion d'acheter des actions, qu'un plus grand nombre de Canadiens occupent des postes de commande et qu'on fasse plus de recherches au Canada. Toutes ces mesures ont du bon, mais à mon sens, une société pourrait les adopter toutes et le problème demeurerait quand même irrésolu. Une filiale peut vendre des actions aux Canadiens, peut avoir un personnel entièrement canadien, peut donner généreusement aux œuvres de charité et ainsi de suite, mais si la plupart des décisions sont prises au siège social de l'entreprise, et par des hommes qui ne s'intéressent pas plus—et souvent moins—à la filiale canadienne qu'à une douzaine de filiales semblables éparpillées à travers le monde, cette filiale n'est pas une société entièrement canadienne. Ce qu'il faut avant tout, c'est un régime décentralisé où la filiale est administrée par une direction canadienne autonome.

D'après moi, les idées d'un homme de réputation internationale comme M. Fowler méritent de retenir l'attention.

Dans un discours prononcé à l'occasion d'un cycle d'études sur les relations canado-américaines à l'université de la Colombie-Britannique, M. John Davis, directeur des recherches à la B. C. *Electric Company*, déclarait—et cela donne à réfléchir—plus de la moitié des bénéficiaires de l'industrie canadienne vont à des étrangers, la plupart américains. Cela n'a rien à voir avec le présent bill, mais M. Davis mentionnait ensuite plusieurs griefs, et notamment le fait que les sociétés-mères américaines ne nomment pas d'administrateurs de l'extérieur. Selon lui, l'industrie canadienne ne saurait fonctionner et jouer le rôle qui lui revient dans la vie économique du pays à moins que la société-mère ne se donne des administrateurs de l'extérieur qui puissent lui fournir les renseignements et les idées voulus sur la meilleure façon de diriger leurs entreprises au Canada.

Permettez-moi de citer aussi la déclaration de principes de la Chambre de commerce du Canada pour 1960 et 1961, qu'on trouve à la page 39:

La Chambre de commerce du Canada reconnaît que le Canada a absolument besoin d'un apport considérable de capitaux étrangers placés à long terme, s'il doit continuer à développer la mise en valeur de ses ressources et ses industries de fabrication. Cependant, la Chambre se demande si les propriétaires étrangers sont tous au courant de l'esprit canadien et si, de cette façon, ils ne négligent pas de tenir compte des intérêts légitimes des Canadiens.

[M. Broome.]

Vient ensuite la recommandation suivante:

La Chambre de commerce du Canada signale fortement au gouvernement fédéral, aux chambres provinciales et aux entreprises de propriété étrangère en exploitation au Canada qu'il serait dans l'intérêt le mieux conçu des compagnies d'inscrire leurs valeurs dans les diverses bourses canadiennes, d'inclure des Canadiens indépendants parmi leurs directeurs, d'employer autant que possible des citoyens canadiens, particulièrement à des postes administratifs et techniques; d'acheter leur équipement, leur matériel et leurs approvisionnements sur place, lorsqu'il est économique de le faire, et de publier des états financiers distincts à l'égard de leurs opérations canadiennes.

Une revue de l'*Empire Trust Company* de New York portant sur les capitaux américains et la direction canadienne, et faite auprès des grandes sociétés américaines qui ont des filiales au Canada, a constaté que les compagnies qui ont le plus de succès en général étaient nos meilleurs citoyens pour ce qui est de l'embauche de Canadiens, de la nomination de Canadiens aux conseils d'administration, de la publication d'états financiers et ainsi de suite.

La publication la plus récente est peut-être celle du comité canado-américain, parue sous les auspices de l'association nationale de planification des États-Unis, et de l'association privée de planification du Canada. La brochure est intitulée: *Programmes et méthodes des filiales de sociétés américaines au Canada*. Les auteurs en sont M. John Lindeman et le professeur Donald Armstrong. Le premier a une grande expérience des affaires économiques sur le plan international, acquise tant au service du gouvernement des États-Unis qu'à titre privé, comme conseiller économique. Il est déjà l'auteur d'autres études sur les réalisations américaines à l'étranger, dans le domaine des affaires. Ses ouvrages ont été publiés par l'association nationale de planification, et il est, à l'heure actuelle, un des associés de l'*International Economic Consultants, Inc.*, de Washington, D.C. Quant au professeur Armstrong, il a acquis une expérience étendue en tant que conseiller économique au Canada, et il a été nommé récemment directeur de l'École de commerce de l'université McGill, de Montréal.

A la page six de ce rapport, on relève la déclaration suivante:

Pour la rédaction de ce rapport, le personnel a pu profiter des conseils et de la collaboration d'un grand nombre de Canadiens et d'Américains faisant partie de nombreux organismes différents.

Le chapitre 4 de cet ouvrage intitulé *Canadianization of Personnel*, traite de l'objet du présent bill. Je ne donnerai pas lecture du chapitre en entier, mais je me contenterai d'en rappeler la conclusion. On signale dans